

COMMUNE DE LA SÉGUINIÈRE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Date de Convocation : 29 octobre 2021

ETAIENT PRESENTS : M. BARRE G. Maire., Mme BARREAU J., M. GUINAUDEAU S., Mme FRAPPIER A., M. CARON D., Mme BRUCHE A., M. GUILLEZ A., Mme PELTIER M., Adjoint., M. SUBILEAU R., M. CHAMPION J-B., Mme BOSSARD Y., M. GARREAU G., Mme COULON A., M. BOUCHET P., Mme BILLAUD S., M. BROSSIELIER E., Mme PASQUALI S., Mme CHUPIN S., M. MULLOT C., Mme TREMBLAIS C., Mme FEUFEU S., Mme FAZILLEAU L., M. RETAILLEAU Y.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. BOUHIÉ J. ayant donné pouvoir à M. BARRE G.
M. MARINIER B. ayant donné pouvoir à M. CARON D.
Mme SAMSON F. ayant donné pouvoir à M. GARREAU G.
M. BONNET L-M. ayant donné pouvoir à M. GUINAUDEAU S.

SECRETARE de SEANCE : M. BOUCHET Philippe

DEL-04-081121 – DENOMINATION DE VOIE EN AGGLOMERATION

Monsieur le maire expose l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune. Il rappelle les conditions d'exercice du choix de l'assemblée délibérante et invite ses collègues à attribuer un nom à l'espace locatif réalisé avec le concours de Podeliha à l'angle des rues de la Grande Fontaine et du Sacré Cœur.

Il s'agit d'une voie nouvelle qui permettra de desservir un ensemble immobilier de 15 pavillons locatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu l'avis de la Commission Communication du 14 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 27 octobre 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;

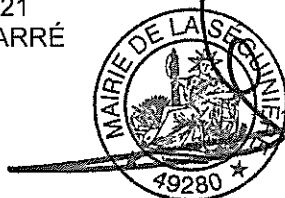
Considérant que la voie en question est sans issue ;

DECIDER que la nouvelle voie créée dont l'entrée unique se situe rue de la Grande Fontaine recevra la dénomination officielle suivante : *Impasse de la Source,*

PRECISER que les logements seront numérotés pour le côté droit (nombres pairs) de 2 à 12 et pour le côté gauche (nombres impairs) de 1 à 17,

CHARGER Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et aux services fiscaux.

Certifié exécutoire compte tenu
de l'accusé de réception dématérialisé
Reçu le 10/11/2021
Le Maire, Guy BARRÉ



Pour extrait conforme

Le Maire

Guy BARRÉ

